



REÇU LE 01 OCT. 2020

Monsieur Pierre SENECHAL
Maire
Mairie
62580 GIVENCHY-en-GOHELLE

Hénin-Beaumont, le 29 septembre 2020

Objet : Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de GIVENCHY-en-GOHELLE

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier concernant le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune et pour lequel vous sollicitez un avis au titre du Schéma de cohérence territoriale. Je vous en remercie.

Ce projet consiste à modifier le règlement de la zone Ua du PLU en vigueur (zone urbaine à vocation mixte de densité moyenne) en supprimant la bande de constructibilité limitée de 25 mètres pour permettre une implantation des constructions à l'alignement de la voie. Cette modification ouvre la possibilité d'une densification urbaine accrue dans le cœur de village.

A l'examen de la notice explicative du projet et du changement réglementaire qui en résulte, ce projet modification apparaît donc compatible avec les orientations générales du SCoT notamment en matière de gestion économe du foncier et de forme urbaine. Un avis favorable au titre du SCoT peut donc être émis à ce projet.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Marcello DELLA FRANCA